



M. LE PROFESSEUR **JULIAN FERNANDEZ**

MASTER 2 JUSTICE PÉNALE
INTERNATIONALE



MASTER 2 JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE

Vous êtes co-directeur du Master 2 de justice pénale internationale. Pourriez-vous, en quelques mots, nous présenter ce master et les matières qui y sont abordées ?

Cette nouvelle formation, initiée avec mes collègues les Pr. Didier Rebut et Olivier de Frouville et lancée à la rentrée 2019, résulte d'un double constat :

Premièrement, le développement d'institutions nationales et internationales qui entendent poursuivre les responsables de crimes de droit international (crimes contre l'humanité, crimes de guerre, génocides...). La France, par exemple, a créé l'office central de lutte contre Les crimes contre l'humanité ou le pôle « crime contre l'humanité » aujourd'hui rattaché au PNAT (le Procureur antiterroriste Jean François Ricard en est d'ailleurs le parrain de la promotion 2020). De nouvelles juridictions Internationales ont également été créées à l'image des Chambres spécialisées pour le Kosovo ou de la Cour pénale spéciale pour la Centrafrique. La Cour pénale internationale, pour sa part, poursuit ses activités. Ainsi, s'est développé un besoin d'expertise en droit international pénal et en droit pénal international pour servir ces nouvelles structures, qu'elles soient nationales ou internationales (juristes, avocats, associations de victimes, etc.)

Deuxièmement, il n'existait pas, à Paris, de formation spécifique en justice pénale internationale, alors qu'il y a aujourd'hui une demande importante pour une telle formation.

Aujourd'hui, ce M2 n'a aucun équivalent en France dans la mesure où il s'agit d'un master hybride, entre le champ pénal et international, rassemblant à la fois les « fondamentaux » du droit pénal international (dimension privatiste classique avec des matières telles que procédure pénale, droit pénal européen, entraide judiciaire, répression du terrorisme...) et des « fondamentaux » du droit international pénal (dimension internationaliste avec des matières telles que paix et sécurité, étude des conflits, contentieux de la cour pénale internationale...).

Cette formation est ainsi une interface entre le droit pénal international et le droit international pénal, ce qui permet aux lauréats de pouvoir prétendre exercer tant dans des institutions internationales que dans des institutions nationales de poursuite qui s'intéressent à ces questions. Cette double-dimension explique également pourquoi trois co-directeurs, deux publicistes et un privatiste, dirigent ensemble le master : Didier Rebut, pénaliste et auteur d'un manuel de droit pénal international qui fait autorité, est responsable du volet privatiste du master. Olivier de Frouville et moi-même sommes des internationalistes, nous avons nos propres ouvrages en droit international pénal et assurons le volet international de cette formation. Aucune autre université en France ne bénéficie de telles ressources dans ce domaine du droit.

Vous êtes, à l'origine, un internationaliste. À quel moment de votre parcours vous êtes-vous orienté vers le droit international pénal ?

Les rapports entre politique et droit m'ont toujours intéressé. Après avoir obtenu ma maîtrise en droit international et un diplôme de l'Institut d'études politiques, j'ai ainsi été admis au M2 relations internationales de Paris II.

J'ai fait mon mémoire sur le crime contre l'humanité puis je me suis engagé dans une thèse sur la politique juridique extérieure des États-Unis à l'égard de la Cour pénale internationale. Il m'a semblé que les enjeux liés au développement de la justice pénale internationale concentraient bien des problématiques classiques des relations entre le pouvoir et la norme juridique. Une fois agrégé, j'ai continué à travailler dans le domaine de la justice pénale internationale, en publiant notamment un commentaire article par article du Statut de Rome. J'ai ensuite créé un premier M2 justice pénale internationale à Lille (avec une dimension surtout internationaliste). Revenu à Paris II, nous avons pris conscience avec Didier Rebut du manque de formation en droit pénal international et en droit international pénal.

Sous quelle forme se déroulent les enseignements (cours magistral, séminaire, travaux dirigés) ?

Il faut distinguer les enseignements qui relèvent du premier et du second semestre.

Au premier semestre, ce sont plutôt des cours classiques d'une vingtaine d'heures, des fondamentaux : le droit international pénal, le droit pénal international, des enseignements de paix et sécurité, de crise et conflit, de procédure pénale. Certains cours sont toutefois donnés par des praticiens, tels que les directeurs de l'office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les responsables du bureau d'entraide pénale internationale (BEPI). Il existe également une conférence de méthode, qui est associée au cours de droit international pénal, avec l'étude des grands textes, des documents clefs de cette province du droit international.

Au second semestre, il s'agit plus d'une mise en application avec des séminaires pratiques, comme un séminaire de procès simulés où les étudiants sont répartis en différents organes et essaient de mettre en œuvre, à partir d'un cas fictif, leurs connaissances. Par exemple, l'année dernière, j'avais construit un cas fictif à partir de Game of Thrones (sujet intéressant au vu des nombreux crimes commis dans cette série). À côté de cela, sont mis en place des séminaires donnés principalement par des professionnels (avocats, conseillers à la CPI, magistrats du pôle, etc.), avec une idée d'échange plus que de cours magistral – travaux oraux, collectifs... Le second semestre a plutôt une dimension discursive.

Il existe également un travail clinique (« learning by doing ») en relation avec la clinique de droit international d'Assas, créée il y a deux ans. Cette clinique travaille en partenariat avec des institutions, des cabinets d'avocats. Les étudiants sont mobilisés sur des dossiers réels pour lesquels ils apportent leur expertise sur un point qui concerne le droit international pénal. Par exemple, l'année dernière, une ONG voulait remettre un dossier à la Cour pénale internationale sur certains événements au Mali, et avait besoin d'aide pour montrer en quoi ces événements pouvaient être constitutifs de crime contre l'humanité ou de crime de guerre. Ils ont donc fait appel à la clinique et les étudiants du Master ont pu travailler sur un dossier très concret. Ainsi, le Master présente dans ses enseignements deux dimensions : apprentissage et mise en situation d'une part, mise en contact avec des professionnels d'autre part.

A titre personnel, qu'enseignez-vous dans ce master ?

J'enseigne le cours de droit international pénal du 1er semestre et le séminaire « procès simulé » du 2nd semestre.

Qu'en est-il de vos co-directeurs ?

M. le Professeur Didier Rebut enseigne le cours de droit pénal international du 1er semestre et M. le Professeur Olivier de Frouville enseigne le séminaire « Nations Unies et droit de l'homme ».

Quelles sont, à vos yeux, les qualités et compétences requises pour accéder à votre Master et ensuite avoir toutes les chances de réussir ? Comment se fait votre sélection pour ce master et combien avez-vous d'étudiants en moyenne ?

La première année, 300 étudiants ont candidaté, 350 la deuxième année. Seulement 25 (au maximum) sont pris. La sélection se fait sur 3 critères :

Le premier repose sur les résultats universitaires. Quelqu'un qui n'a jamais eu de mention au bac ou en licence et en Master 1 part indéniablement avec un handicap pour prétendre intégrer ce Master 2. Cela étant, on ne prend pas que des juristes. De temps en temps, un ou deux politistes, ou plus généralement des étudiants issus d'autres parcours, peuvent être sélectionnés s'ils présentent un intérêt particulier pour la justice pénale internationale.

Le second critère est l'engagement des étudiants dans les activités extra-universitaires : stages pertinents vis-à-vis de la justice pénale (ex : stage en juridiction), engagements associatifs (ONG comme Amnesty par exemple). La dimension citoyenne de l'étudiant est ici prise en compte.

Enfin, est pris en compte un critère plus personnel : Quelle est la motivation de l'étudiant ? A-t-il un projet professionnel construit ? La lettre de motivation, les lettres de recommandation et l'intérêt porté au Master sont ici primordiaux.

La nouvelle réforme sur la sélection, se faisant désormais dès le Master 1, changera-t-elle considérablement les modalités de sélection du master ?

Le M2 tel qu'il existe aujourd'hui va être reproduit l'année prochaine. Ce sera sa dernière année car, en parallèle, va être créé un M1 « droits de l'homme et justice internationale » qui mènera à deux parcours différents (les anciens M2) : droit de l'homme et droit humanitaire, dirigé par M. le Professeur Sébastien Touze, et Justice Pénale internationale, dirigé par M. les Professeurs O. de Frouville, D. Rebut et moi-même.

Cette sélection va apporter des modifications de la maquette du M2 : il y a aura moins de cours fondamentaux et d'avantage de temps réservé aux exercices pratiques et aux stages. En revanche, dans le M1 droits de l'homme et justice internationale, on trouvera toute une série de matières classiques considérées comme essentielles (ex : droit international des droits de l'homme, droit international humanitaire, droit des étrangers...) et qui ne sont pas suffisamment présentes dans le M1 droit international actuel.

Concrètement, au printemps prochain, les étudiants qui sont en M1 actuel, qu'ils soient dans le M1 droit international ou le M1 droit pénal peuvent toujours prétendre au M2 tel qu'il existe aujourd'hui. En revanche, les étudiants qui sont en licence ont intérêt à candidater au M1 droits de l'homme et justice internationale qui sera présenté et dont le programme sera diffusé dès janvier prochain. À partir de 2021, ce master se fera donc en 2 ans.

Par ailleurs, dû à la sélection, il y aura beaucoup moins de places disponibles en M2, puisque les étudiants déjà en M1 ont vocation à y poursuivre leur parcours. Les 40-50 étudiants pris en M1 nourriront les rangs des M2 de justice pénale internationale et de droit de l'homme et droit humanitaire.

Pour la sélection en M1, ils devront indiquer quel parcours ils désirent suivre (l'un des deux M2 proposés), puis les co-directeurs du Master feront ensuite à l'issue du Master 1 une sélection classique reposant sur les trois critères identifiés plus haut.

Au sein du programme de ce master, les étudiants doivent faire un choix entre un stage professionnel et un mémoire de recherche. Pourriez-vous nous expliquer en quoi consistent ces deux options ?

Il n'y a pas de différence significative sur le volume des enseignements reçus dans ces deux options. La différence se fait sur ce qui va terminer leur année : un stage ou un mémoire.

Certains étudiants ont déjà fait à la fois un stage et un mémoire, mais ils sont initialement obligés de s'inscrire dans l'une des deux options. Le mémoire de recherche a vocation, pour les meilleurs étudiants, de les mener à la thèse puis aux concours de l'enseignement supérieur.

Une fois diplômés d'un master 2 justice pénale internationale, quelle(s) voie(s) empruntent généralement les étudiants ?

C'est assez varié, mais la dimension hybride du master permet de ne pas les désavantager, qu'ils désirent prétendre à des formations classiques (CRFPA) ou à des institutions spécifiques nationales et internationales.

Enfin, si vous aviez un ou plusieurs conseil(s) à donner aux étudiants qui voudraient intégrer votre Master, quels serai(en)t-il(s) ?

Il ne faut pas penser qu'à la dimension universitaire classique mais montrer un engagement au quotidien, prouver que la matière les intéresse. Il faut également se renseigner le plus rapidement possible sur les différents parcours proposés et ne pas hésiter à contacter des associations d'anciens élèves.

La Corpo Assas remercie le professeur Fernandez de nous avoir accordé cette interview !